



Fiche de données de sécurité

Copyright,2021, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 09-1836-7 | Numéro de version: | 5.02 |
| Date de révision: | 14/11/2021 | Annule et remplace la version du : | 23/04/2019 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

REVETEMENT ANTI-GRAVILLONNAGE TEXTURE GRIS 08882 - BASE EAU

Numéros d'identification de produit

DC-2729-2507-4

7000060222

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Utilisation dans l'industrie automobile., Vernis

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone: 01 30 31 61 61
E-mail: tfr@mmm.com
Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification cancérigène pour le dioxyde de titane n'est pas applicable sur la base de la forme physique (le produit n'est pas une poudre)

CLASSIFICATION:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié, relatif à la

classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ne s'applique pas.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH210 La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Etiquetage selon la Directive Européenne COV (2004/42/EC): 2004/42/EC IIB(e)(840)

93 g/l

La note L s'applique

2.3 .Autres dangers

Inconnu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|---------|---|
| Copolymère butadiène-styrène | (N° CAS) 9003-55-8 | 15 - 40 | Substance non classée comme dangereuse |
| Ingrédients non-dangereux | Mélange | 15 - 40 | Substance non classée comme dangereuse |
| Talc | (N° CAS) 14807-96-6 (N° CE) 238-877-9 | 10 - 30 | Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle |
| Additifs | Mélange | 1 - 5 | Substance non classée comme dangereuse |
| Pigments | Mélange | 1 - 5 | Substance non classée comme dangereuse |
| 2-Butoxyéthanol | (N° CAS) 111-76-2 (N° CE) 203-905-0 | 1 - 5 | Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H302(LD50 = 1200 mg/kg Valeurs ETA selon l'annexe VI) Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 |
| Dioxyde de titane | (N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 | 1 - 5 | Carc. 2, H351 (Inhalation) |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | (N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 | 0,1 - 1 | Nota L STOT SE 3, H336 EUH066 |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|---------------------|------------------------|
| Monoxyde de carbone | Pendant la combustion. |
| Dioxyde de carbone | Pendant la combustion. |

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement,

et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|---------------------------------|------------|--------------|---|-------------------------------|
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | VLEPs France | VLEP(8 heures): 49 mg/m ³ (10 la peau ppm); VLCT (15 minutes): 246 mg/m ³ (50 ppm) | |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | VLEPs France | VLEP (en Ti, 8 heures): 10 mg/m ³ | |
| POUSSIÈRE, inertes ou nuisibles | 14807-96-6 | VLEPs France | VLEP (fraction respirable) (8 heures): 5 mg/m ³ ; VLEP (fraction respirable)98 heures): 10 mg/m ³ | |

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Aucun requis.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|---------------------|----------------------------|----------------------------|
| Caoutchouc nitrile. | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Aspect physique spécifique:: | liquide |
| Couleur | Noir |
| Odeur | Pas de données de tests disponibles. |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

| | |
|---|---|
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | 66 °C |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | |
| Viscosité cinématique | 20,5 mm ² /s |
| Hydrosolubilité | miscible [<i>Conditions: complètement miscible</i>] |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité | 1,9 g/cm ³ |
| Densité relative | 1,9 |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|--------------------------------------|---|
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Teneur en matières volatiles: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Non applicable | |

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|---|---|---------------|---|
| Produit | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l |
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Copolymère butadiène-styrène | Cutané | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Copolymère butadiène-styrène | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Talc | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Talc | Ingestion | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| 2-Butoxyéthanol | Cutané | Cochon d'Inde | LD50 > 2 000 mg/kg |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Cochon d'Inde | LC50 > 2,6 mg/l |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion | Cochon d'Inde | LD50 1 200 mg/kg |
| Dioxyde de titane | Cutané | Lapin | LD50 > 10 000 mg/kg |
| Dioxyde de titane | Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures) | Rat | LC50 > 6,82 mg/l |
| Dioxyde de titane | Ingestion | Rat | LD50 > 10 000 mg/kg |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Cutané | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------------------|---------------------------------|
| Copolymère butadiène-styrène | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| 2-Butoxyéthanol | Lapin | Irritant |
| Dioxyde de titane | Lapin | Aucune irritation significative |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Lapin | Irritation minimale. |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|------------|---------------------------------|
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| 2-Butoxyéthanol | Lapin | Irritant sévère |
| Dioxyde de titane | Lapin | Aucune irritation significative |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Lapin | Moyennement irritant |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|---|-----------------|---------------|
| 2-Butoxyéthanol | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Dioxyde de titane | Homme et animal | Non-classifié |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Cochon d'Inde | Non-classifié |

Sensibilisation des voies respiratoires

| Nom | Organismes | Valeur |
|------|------------|---------------|
| Talc | Humain | Non-classifié |

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|---|----------|---|
| Talc | In vitro | Non mutagène |
| Talc | In vivo | Non mutagène |
| 2-Butoxyéthanol | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Dioxyde de titane | In vitro | Non mutagène |
| Dioxyde de titane | In vivo | Non mutagène |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | In vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|-------------------|------------|-----------------------------|---|
| Talc | Inhalation | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | Multiplés espèces animales. | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Dioxyde de titane | Ingestion | Multiplés espèces animales. | Non-cancérogène |

| | | | |
|---|------------|--------|---|
| Dioxyde de titane | Inhalation | Rat | Cancérogène |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Cutané | Souris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-----------------|------------|--|---------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Talc | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 1 600 mg/kg | Pendant l'organogénèse |
| 2-Butoxyéthanol | Cutané | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 1 760 mg/kg/day | Pendant la grossesse |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 100 mg/kg/day | Pendant l'organogénèse |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | Non classifié pour les effets sur le développement | Multipl espèces animales. | NOAEL 0,48 mg/l | Pendant l'organogénèse |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|---|------------|---------------------------------------|---|---------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| 2-Butoxyéthanol | Cutané | Système endocrine | Non-classifié | Lapin | NOAEL 902 mg/kg | 6 heures |
| 2-Butoxyéthanol | Cutané | Foie | Non-classifié | Lapin | LOAEL 72 mg/kg | Pas disponible |
| 2-Butoxyéthanol | Cutané | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Lapin | LOAEL 451 mg/kg | 6 heures |
| 2-Butoxyéthanol | Cutané | sang | Non-classifié | Multipl espèces animales. | NOAEL Non disponible | |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | NOAEL Non disponible | |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | sang | Non-classifié | Multipl espèces animales. | NOAEL Non disponible | |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion | sang | Non-classifié | Multipl espèces animales. | NOAEL Non disponible | |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | NOAEL Non disponible | |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Ingestion | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée |
|-----|-------|--------------------|--------|------------|---------------|-------|
|-----|-------|--------------------|--------|------------|---------------|-------|

| | | | | mes | | d'exposition |
|---|------------|---|---|------------------------------|----------------------|----------------------------|
| Talc | Inhalation | pneumoconiosis | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Talc | Inhalation | Fibrose pulmonaire Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 18 mg/m3 | 113 semaines |
| 2-Butoxyéthanol | Cutané | sang | Non-classifié | Multipl espèces animales. | NOAEL Non disponible | Pas disponible |
| 2-Butoxyéthanol | Cutané | Système endocrine | Non-classifié | Lapin | NOAEL 150 mg/kg/day | 90 jours |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | Foie | Non-classifié | Rat | NOAEL 2,4 mg/l | 14 semaines |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 0,15 mg/l | 14 semaines |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | sang | Non-classifié | Rat | LOAEL 0,15 mg/l | 6 Mois |
| 2-Butoxyéthanol | Inhalation | Système endocrine | Non-classifié | Chien | LOAEL 1,9 mg/l | 8 jours |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion | sang | Non-classifié | Rat | LOAEL 69 mg/kg/day | 13 semaines |
| 2-Butoxyéthanol | Ingestion | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Multipl espèces animales. | NOAEL Non disponible | Pas disponible |
| Dioxyde de titane | Inhalation | Système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 0,01 mg/l | 2 années |
| Dioxyde de titane | Inhalation | Fibrose pulmonaire | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | Exposition professionnelle |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | Inhalation | Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 0,21 mg/l | 28 jours |

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|----------|--------|-----------|------|------------|------------------|---------------|
|----------|--------|-----------|------|------------|------------------|---------------|

REVETEMENT ANTI-GRAVILLONNAGE TEXTURE GRIS 08882 - BASE EAU

| | | | | | | |
|---|------------|--------------------|---|-----------|------|--------------|
| Copolymère butadiène-styrène | 9003-55-8 | | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | | | N/A |
| Talc | 14807-96-6 | | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | | | N/A |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | Boue activée | Expérimental | 16 heures | IC50 | >1 000 mg/l |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | Huître | Expérimental | 96 heures | LC50 | 89,4 mg/l |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC50 | 1 840 mg/l |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LC50 | 1 474 mg/l |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | 1 550 mg/l |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | Algues vertes | Expérimental | 72 heures | EC10 | 679 mg/l |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | Puce d'eau | Expérimental | 21 jours | NOEC | 100 mg/l |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Boue activée | Expérimental | 3 heures | NOEC | >=1 000 mg/l |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Diatomée | Expérimental | 72 heures | EC50 | >10 000 mg/l |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Vairon de Fathead | Expérimental | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Puce d'eau | Expérimental | 48 heures | EC50 | >100 mg/l |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Diatomée | Expérimental | 72 heures | NOEC | 5 600 mg/l |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-54-7 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EL50 | >100 mg/l |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-54-7 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EL50 | >100 mg/l |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-54-7 | Vairon de Fathead | Expérimental | 96 heures | LL50 | >100 mg/l |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-54-7 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | NOEL | 100 mg/l |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-54-7 | Puce d'eau | Estimé | 21 jours | NOEL | 100 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|--|----------|-------------------------------|-----------------|--------------------------------|
| Copolymère butadiène-styrène | 9003-55-8 | Données non disponibles ou insuffisantes | | | N/A | |
| Talc | 14807-96-6 | Données non disponibles ou insuffisantes | | | N/A | |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 90.4 % en poids | OCDE 301B - Mod. CO2 |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Données non disponibles ou insuffisantes | | | N/A | |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-54-7 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 31 % en poids | OECD 301F - Manometric Respiro |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|---|------------|---|----------|---|---------------|---|
| Copolymère butadiène-styrène | 9003-55-8 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Talc | 14807-96-6 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 0.81 | Méthode non standard |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Expérimental BCF-Carp | 42 jours | Facteur de bioaccumulation | 9.6 | Méthode non standard |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | 64742-54-7 | Estimé Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 7.5 | Estimation : Facteur de bioaccumulation |

12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 01 11* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|---|---|---|
| 14.1 Numéro UN | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.4 Groupe d'emballage | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code tunnel ADR | Pas de données de tests disponibles. | Non applicable. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Catégorie de transport ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Coefficient multiplicateur ADR | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de ségrégation IMDG | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

| <u>Ingrédient</u> | <u>Numéro CAS</u> | <u>Classification</u> | <u>Réglementation</u> |
|------------------------------|-------------------|---------------------------------------|--|
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2 | Gr.3: non classifié | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |
| Copolymère butadiène-styrène | 9003-55-8 | Gr.3: non classifié | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) |

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Tableau des maladies professionnelles

| | |
|----|---|
| 25 | Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille. |
| 84 | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde. |

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|--------|--|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| H351i | Susceptible de provoquer le cancer. |

Raison de la révision:

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.
Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.
Section 02: Déclarations classification CLP - L'information a été ajoutée.
Remarque CLP (phrase) - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été supprimée.
Etiquette: CLP mention de danger supplémentaire - L'information a été modifiée.
Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.
Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.
Section 5: Feu - Moyens d'extinction (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.
Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.
Section 9: Couleur - L'information a été ajoutée.
Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.
Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.
Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Odeur - L'information a été ajoutée.
Section 9: Apparence / odeur modification - L'information a été supprimée.
Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.
Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.
Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aiguë (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aiguë (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.
Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.
Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.
Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.
Section 12 : Pas de données pour la mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.
Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.

- Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.
Section 14 Règlements - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Catégorie de transport - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code tunnel – Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.
Section 15: Remarque d'étiquetage et Détergent EU - L'information a été supprimée.
Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.
- L'information a été modifiée.
Section 16: Disclaimer UK - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr